

DEC221284DR15

Décision portant nomination de M. Jimmy Labejof aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Aquitaine

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jimmy Labejof, ingénieur d'études, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Aquitaine à compter du 11 avril 2022.

Article 2

La décision DEC220029DR15 du 3 janvier 2022 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 11 avril 2022

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermès

